

## **Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques**

**Quarante-cinquième session**  
**Genève, 28 – 30 mars 2022**

**PROPOSITION RÉVISÉE DES DÉLÉGATIONS DE LA COLOMBIE, DE L'ÉQUATEUR ET DU PÉROU CONCERNANT LES THÈMES POUR UNE SÉANCE D'INFORMATION SUR LA PROTECTION DES MARQUES PAYS DANS LES ÉTATS MEMBRES**

*Document établi par le Secrétariat*

Dans une communication datée du 15 mars 2022, la délégation du Pérou a transmis au Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle la proposition qui figure dans l'annexe du document SCT/45/6.

À la quarante-cinquième session du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques tenue à Genève du 28 au 30 mars 2022, les délégations de la Colombie et de l'Équateur ont demandé à être ajoutées en qualité de coautrices de la proposition.

Dans une communication datée du 2 novembre 2022, les délégations de la Colombie, de l'Équateur et du Pérou ont transmis au Bureau international de l'Organisation Mondiale de la Propriété Intellectuelle la proposition révisée qui figure dans l'annexe du présent document.

[L'annexe suit]

## **Proposition des délégations de la Colombie, de l'Équateur et du Pérou**

### **Séance d'information – Marques pays**

À la quarante-quatrième session du Comité permanent du droit des marques, des dessins et modèles industriels et des indications géographiques (SCT), au titre du point 6 de l'ordre du jour consacré aux marques, le comité est convenu d'inviter les membres à présenter à la quarante-cinquième session du SCT des propositions de thèmes pour une séance d'information sur la protection des marques pays dans les États membres, qui se tiendrait parallèlement à la quarante-sixième session du SCT.

En réponse à l'invitation susmentionnée, la délégation du Pérou a présenté officiellement à la quarante-cinquième session du SCT, au titre du point 6 de l'ordre du jour consacré aux marques, la proposition SCT/45/6, à laquelle la Colombie et l'Équateur ont été ajoutés en qualité de coauteurs. Une version révisée de cette proposition a également été publiée durant la session, sous la cote SCT/45/6 REV.2.

Après examen des observations formulées par les membres, la Colombie, l'Équateur et le Pérou ont présenté conjointement la proposition révisée ci-après pour examen à la quarante-sixième session du SCT.

Première séance d'information (qui se tiendra à la session qui suivra la session d'adoption) :

- 1.1. Importance de la marque pays dans l'élaboration de stratégies ou de politiques publiques
- 1.2. Incidence de la marque pays sur le développement socioéconomique

Deuxième séance d'information (qui se tiendra à la session qui suivra la première séance d'information) :

- 2.1. Expériences en matière de protection de la marque pays
- 2.2. Régimes actuels de protection de la marque pays

[Fin de l'annexe et du document]